



Contrat territorial

2018-2021

Transition énergétique

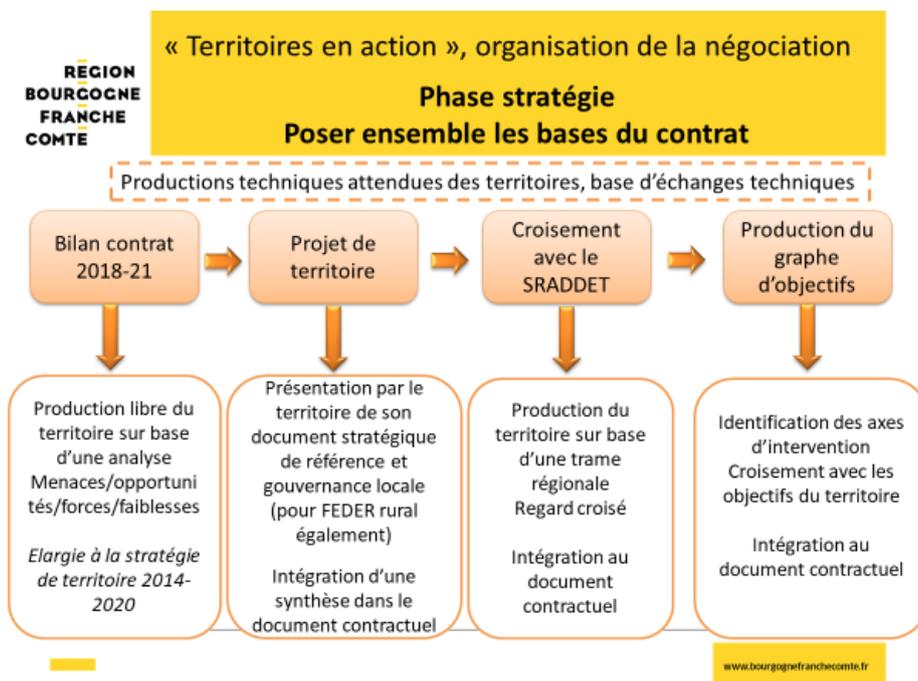
Bilan final

2 036 000 euros

intégralement notifiés

—
RÉGION
—
BOURGOGNE
—
FRANCHE
—
COMTÉ

Demande du Conseil Régional du 11 mars 2022



Sommaire

| | page |
|--|------|
| Préambule | 2 |
| 1 L'amélioration de l'efficacité énergétique du patrimoine des communes et des intercommunalités | 2 |
| 2 La mise en œuvre de politiques d'aménagement durable intégrant des objectifs de transition énergétique | 7 |
| 3 L'intervention sur les mobilités : développer les mobilités économes et non polluantes | 9 |
| 4 Le développement de l'information et de l'accompagnement des acteurs du territoire | 12 |
| 5 L'intervention sur les déchets afin de faciliter le tri, le recyclage et la valorisation des déchets | 15 |
| Analyse Menaces Opportunités Forces Faiblesses | 22 |
| Annexe Composition de l'instance de décision locale (membres publics et membres privés) | 23 |

Préambule

En présence des porteurs de projets inscrits (qui ont tous présenté leur opération), d'élus et de membres du Conseil de développement, **le contrat territorial 2018-2021 CAP TERRITOIRE a été signé le 9 janvier 2019** à SORNAY entre Jérôme DURAIN, représentant du Conseil Régional de Bourgogne-Franche-Comté et Anthony VADOT, Président du Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne ; **une enveloppe d'1 750 000 euros a été attribuée par la Région dont 350 000 réservés à des projets situés sur LOUHANS-CHATEAURENAUD.**

Ce document avait été validé en juin 2018 par deux délibérations prises au niveau syndical (Pays) et régional (financier) suite à un **premier semestre 2018 de négociations des projets recensés localement et, pour ceux qui ont été pré-sélectionnés, de réunions de travail chez les maîtres d'ouvrage.**

Dès le 9 juillet 2018, des auditions de porteurs de projets finalement retenus ont eu lieu devant les décideurs privés et publics du Pays de la Bresse bourguignonne ; les élus du Syndicat Mixte ayant délégué la mise en œuvre du contrat territorial 2018-2020 (comme cela été déjà le cas pour le contrat précédent) aux membres privés et publics du Comité de Programmation LEADER (cf composition en annexe).

Les premières subventions régionales ont été attribuées lors de la Commission Permanente du 23 novembre 2018.

Pour l'année 2018, le Syndicat Mixte a sollicité des **subventions d'ingénierie** pour 3 postes, ceux du chef de projet, de la chargée de mission SCoT et de la chargée de mission Santé, mais seul les 0,75 ETP du Chef de Projet ont été financés ; cette subvention a été redemandée et acceptée pour 2019.

Présenté le 30 septembre 2019 en comité syndical, **le bilan à mi-parcours** a confirmé que tous les projets et les actions étaient engagés ; par conséquent, **la Bresse bourguignonne est devenue éligible à une réserve de performance** pour financer de nouvelles opérations d'investissement dans la thématique de la transition énergétique.

En 2020, **l'enveloppe du Conseil Régional a été portée à 2 036 000 euros grâce à une réserve de performance de 286 000 euros** pour financer 2 projets supplémentaires en Bresse bourguignonne ; l'avenant au contrat territorial 2018-2021 a été validée lors du comité syndical du 27 juillet 2020.

A partir de 2020, le poste de chargée de mission SCoT a également été financé en lien avec le suivi de l'étude sur le projet d'un Parc Naturel Régional mais toujours pas celui de chargée de mission Santé.

L'année 2020 a également été l'objet d'une nouvelle mobilisation locale dans le cadre du Plan d'Accélération de l'Investissement Régional avec son appel à projets via les Pays dit règlement PAIR 30.16 ; suite à la sélection des projets en février 2021, des subventions ont été attribuées tout au long de l'année 2021.

La stratégie de ce contrat territorial 2018-2021 sur la transition énergétique comprend **5 objectifs partagés à analyser dans ce bilan final.**

1. Amélioration de l'efficacité énergétique du patrimoine des communes et des intercommunalités

Rappel de la stratégie partagée : « Bien que la facture énergétique communale et intercommunale ne représente qu'à peine 1,5% de la facture énergétique globale du territoire (2,9M€ sur 203M€), il s'agit là d'un champ d'intervention important pour engager le territoire de la Bresse bourguignonne sur la voie de la transition énergétique.

En effet à travers l'amélioration de l'efficacité énergétique du patrimoine communal et intercommunal il s'agit :

- de montrer le rôle d'exemplarité des collectivités locales en matière de transition énergétique et d'efficacité énergétique notamment
- de soutenir l'activité économique (secteur du bâtiment notamment) via la commande publique
- de réduire les dépenses de fonctionnement des collectivités (facture énergétique) dans un double contexte de contraintes budgétaires accrues et de fluctuation à hausse des énergies fossile et électrique

Sera ainsi soutenu, la mise en œuvre d'opérations de construction ou de réhabilitation du patrimoine bâti dans un objectif de performance énergétique. »

6 projets ont été inscrits dans le contrat territorial 2018-2021 mais un nombre très important de rénovations a été identifié lors de la mobilisation locale du second semestre 2017 et de **nombreuses opérations ont été orientées vers d'autres dispositifs régionaux** comme

- « **Effilogis** » avec les dates d'examens qui ont été relayées auprès des 88 communes et des 4 communautés de communes
- et « **Habitat et aménagement** » ; des messages ont été régulièrement envoyés aux communes concernées (pôles) et aux 4 EPCI lorsque des subventions ont été attribuées par le Conseil Régional.

En outre, des **Certificats d'Economies d'Energie (CEE) mobilisables par le Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV)** ont été obtenus pour 111 opérations dans le cadre des plafonds autorisés et atteints de 975 000 euros de dépenses éligibles et de 3 000 000 de kwh cumac (bilan présenté en juin 2019) . Une convention de regroupement a été signée entre le Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne et les collectivités concernées ; les reversements ont atteint l'enveloppe d'1 200 000 euros réservée par l'obligé EDF.

Au titre du contrat territorial 2018-2021, le Conseil Régional a accordé :

- **148 040 euros (45% de 328 980 TTC car il n'y a pas de récupération de la TVA sur ce type de projet) pour la construction d'une Maison des Assistantes Maternelles (MAM) à SENS-SUR-SEILLE par la Communauté de Communes Bresse Revermont 71 ;** d'une superficie de 150 m², elle a permis l'installation de 3 assistantes maternelles et la création de 12 places d'accueil. Il s'agit d'un bâtiment exemplaire d'un point de vue énergétique et qualité d'usage. Le projet comprend notamment une isolation et une imperméabilité à l'air renforcée de chacune des parois du bâtiment, l'installation d'une VMC double flux à haut rendement et l'utilisation de matériaux biosourcés (ossature bois, menuiseries bois, isolant en ouate de cellulose). Avec une consommation énergétique de 62,7 KWh/m².an pour 150 m², la consommation énergétique du bâtiment est conforme au référentiel EFFINERGIE+, soit un gain de énergétique de 42% par rapport à la RT 2012. **Le 9 juillet 2018, lors de sa présentation, par M. le Président de Bresse Revermont 71, devant les décideurs publics et privés du Pays de la Bresse bourguignonne, ce projet a fait l'objet d'échanges** sur l'identification des besoins sur le territoire de l'intercommunalité, sur le financement des panneaux photovoltaïques, sur la dynamique de création de MAM, sur leurs problèmes de fonctionnement et sur l'exemplarité d'une construction BEPos pour l'ensemble de la Bresse bourguignonne. La fin des travaux et le 2^{ème} test étanchéité ont eu lieu fin juillet 2019 ; l'inauguration du bâtiment est intervenue le 7 septembre 2019.



- **192 400 euros (39,62% de 485 700 HT) pour la rénovation d'un bâtiment communal (Mairie Agence Postale avec création d'un espace garderie périscolaire) à MONTPONT-EN-BRESSE** ; avec une consommation énergétique après travaux de 90 kWh/m².an pour 273 m², le bâtiment ainsi rénové présente un gain énergétique de 68% par rapport à la consommation initiale et est conforme au standard BBC rénovation. **Le 9 juillet 2018, lors de sa présentation, par M. le Maire, devant les décideurs publics et privés du Pays de la Bresse bourguignonne, ce projet a fait l'objet d'échanges** sur la nature des travaux, sur le type de produits utilisés, sur le respect des critères régionaux d'éco-conditionnalité, sur les tests d'étanchéité et sur son état d'avancement. Le bâtiment rénové a été inauguré le 25 janvier 2020 après des travaux réalisés tout au long de l'année 2019.



- **194 630 euros (29,07% de 669 570 HT) pour la rénovation et l'extension de la salle communale Andrée Berry à PIERRE-DE-BRESSE.** Pour la rénovation énergétique et fonctionnelle de la partie existante, la partie thermique comprend notamment une isolation et une perméabilité à l'air renforcées, d'une ventilation mécanique ; avec une consommation énergétique de 64 kWh/m².an pour 608 m², la partie rénovation est conforme au standard BBC rénovation (gains de 42%). La partie construction nouvelle va au-delà des standards énergétiques de la RT 2012 ; avec une consommation énergétique de 66 kWh/m².an pour 286 m² (soit RT 2012 – 75%), la partie construction nouvelle est conforme au standard EFFINERGIE+. **Le 9 juillet 2018, lors de sa présentation, par Mme le Maire, devant les décideurs publics et privés du Pays de la Bresse bourguignonne, ce projet a fait l'objet d'échanges** sur le mode de chauffage et sur le gaz issu de la méthanisation en sachant que des agriculteurs locaux ont lancé une réflexion. Les travaux ont eu lieu de juillet 2019 à juin 2020.



- **362 980 euros (46,80 % de 907 452 HT) pour la rénovation de l'école maternelle à SORNAY** ; il s'agit d'un bâtiment, visité le 9 janvier 2019 lors de la signature du contrat territorial 2018-2021, construit en 1976 et avec une toiture qui n'était plus étanche malgré des travaux réalisés en 1999. Le projet a consisté à rénover l'ensemble de l'existant et à construire une salle supplémentaire soit une superficie totale de 496 m² ; avec une consommation énergétique après travaux de 60 kWh/m².an pour 496 m², le bâtiment rénové et étendu est conforme au standard BBC rénovation (cep ref -40%). **Le 3 juin 2019, lors de sa présentation, par M. le Maire, devant les décideurs publics et privés du Pays de la Bresse bourguignonne, ce projet a fait l'objet d'échanges** sur les coûts supplémentaires liés au désamiantage, sur le respect des critères régionaux d'éco-conditionnalité et sur la visite du bâtiment le 9 janvier 2019 lors de la signature du contrat territorial. Les travaux ont eu lieu sur l'année scolaire 2019-2020.



- **128 000 euros (34,91 % de 366 650 HT) pour l'extension de la Maison Perrusson (hors gîte) à BAUDRIERES avec la création d'une salle multi activités** ; il s'agissait d'un projet complexe avec un coût global d'1 500 000 euros et réparti en 3 tranches : la première pour la transformation du bâtiment en gîte de groupe et orientée sur un « règlement Tourisme » du Conseil Régional, la deuxième pour la construction d'une salle multi-activités inscrite dans le contrat territorial et la troisième pour l'installation d'une chaufferie bois orientée vers le FEDER-ADEME-Région. Réalisé en ossature bois avec une consommation énergétique de 137 kWh/m² pour 238 m², le bâtiment est conforme aux éco-conditions de la Région (RT 2012 – 48%). **Le 3 juin 2019, lors de sa présentation, par M. le Maire, devant les décideurs publics et privés du Pays de la Bresse bourguignonne, ce projet a fait l'objet d'échanges** sur le nombre de bâtiments raccordés à la future chaufferie bois, sur les informations obtenues lors d'une visite à SAGY qui a déjà une chaufferie bois alimentée par les plaquettes bocagères de la Bresse bourguignonne (création de cette production avec l'appui financier de la Région dans le cadre du contrat territorial 2015-2017), sur l'exemplarité du projet qui associe la préservation patrimoniale et la transition énergétique ainsi que sur l'optimisation de l'intervention financière du Conseil Régional avec un coût prévisionnel qui passe de 259 000 euros inscrits dans le contrat territorial à 366 650 suite au dépôt sur la plateforme OLGA. A l'unanimité, **il a été décidé de demander 128 000 euros à la Région avec 59 000 au titre de la fiche-projet et 69 000 euros au titre de la fiche-action sur la rénovation éco-conditionnée des bâtiments publics**. L'inauguration a eu lieu le 9 septembre 2021.

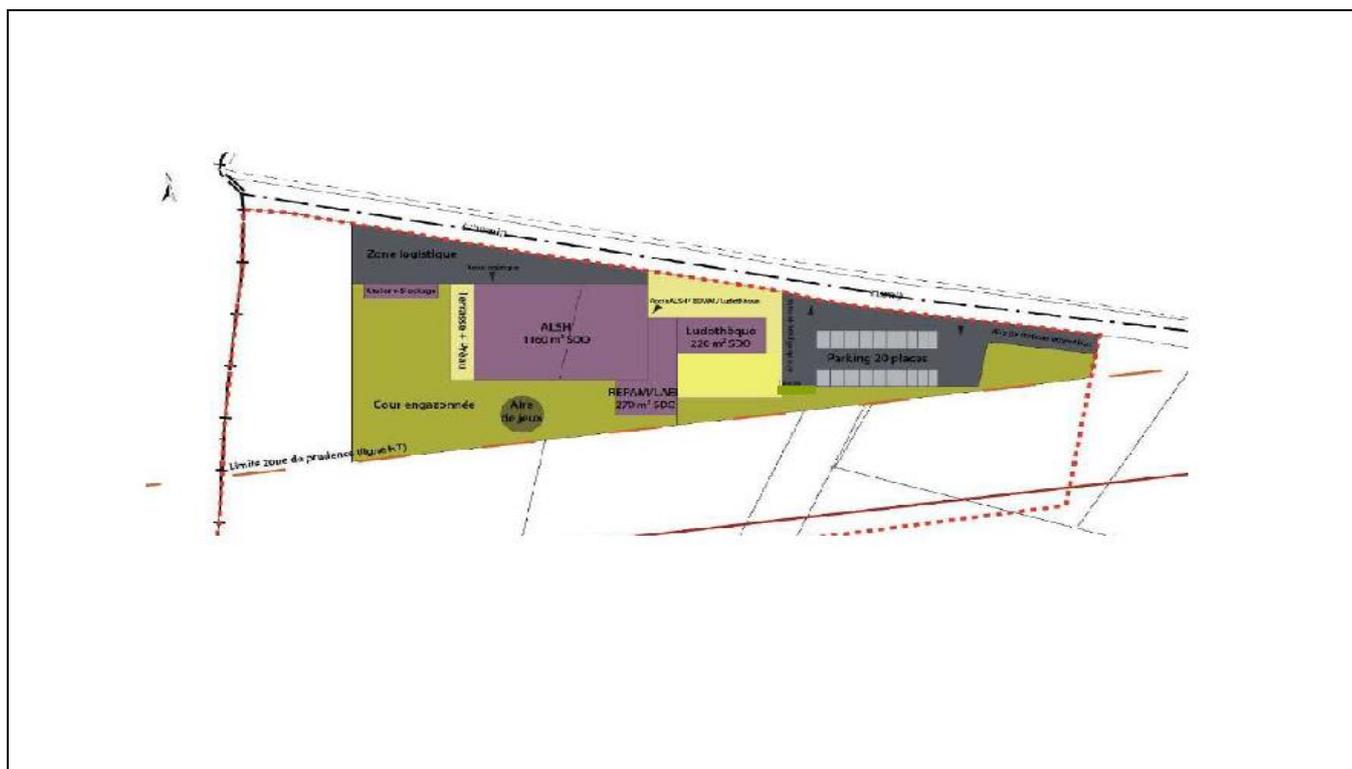


- Et 460 400 euros pour la construction d'un pôle multi accueil enfance jeunesse à LOUHANS par la Communauté de Communes Bresse Louhannaise Intercom' dont
 - 300 400 euros (13,20 % de 2 600 081 HT) pour la construction d'un Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH)
 - Et, dans le cadre de la réserve de performance obtenue en 2020, 160 000 euros (25,74% de 710 360 HT) pour la construction d'une ludothèque.

Suite au diagnostic territorial réalisé en 2017 avec la CAF, Bresse Louhannaise Intercom' a décidé d'implanter à LOUHANS un pôle avec un Relais Enfants Parents Assistantes Maternelles (REPAM), un ALSH et une ludothèque ; le projet de construction d'une superficie de 1 686,90 m² sera conforme au standard Effinergie+ RT2012 – 20% avec une consommation énergétique de 47,50 kWh/m².an soit un gain de 52,20 % par rapport à la consommation énergétique de référence. Avec les différents confinements et restrictions COVID, ce projet n'a pas fait l'objet d'une audition mais il a été identifié dans le point de situation présenté le 25 janvier 2021 en visio-conférence aux membres du Comité de Programmation (avec de nouvelles personnes suite aux élections 2020).

Le fonds européen FEADeR 2014-2020 a été sollicité par délibération du 10 juillet 2019 pour l'ALSH (plafond à 339 200 euros) et le REPAM (200 290 euros) mais cette demande au titre de la mesure 7.4.2 « Valoriser villes et bourgs-centres dans leur vocation de pôle de centralité » du Programme de Développement Rural (PDR) Bourgogne n'a pas pu aboutir au cours des années 2020 et 2021 (dossier incomplet) ; idem pour « bâtiments exemplaires » du FEDER 2014-2020.

Les travaux de terrassement ont commencé en mai 2022.



Il restait 44 290 euros (113 290 inscrits – 69 000 utilisés pour BAUDRIERES) sur la fiche-action « *Rénovations ou constructions intercommunales éco-conditionnées* » qui, après accord du Conseil Régional, ont été réorientés sur la fiche-action « *Mobilité électrique* ».

S'agissant de l'ingénierie pour cet axe sur l'efficacité énergétique :

- Le **chef de projet** a accompagné chaque maître d'ouvrage (et encore plus lorsque le Conseil Régional a, en février 2019, donné la possibilité aux Pays d'accéder à la plateforme numérique OLGA où sont dorénavant déposés les dossiers de demande de subvention) ; il a communiqué sur les autres financements régionaux disponibles comme par exemple « *Effilogis* » (foyer logement à LOUHANS-CHATEAURENAUD, salles polyvalentes de VARENNES-SAINT-SAUVEUR et SIMARD, salle des associations de MONTAGNY-PRES-LOUHANS, salle des fêtes de BRIENNE, écoles de SAINTE-CROIX-EN-BRESSE et SAINT-ETIENNE-EN-BRESSE, bâtiments à SORNAY et LE MIROIR...), « *Habitat et aménagement* » (foyer logement à LOUHANS-CHATEAURENAUD, cheminements doux à MONTPONT-EN-BRESSE, aménagement des abords de la RD978 à MONTRET, rénovation d'un immeuble à CUISERY...), « *Soutien à la coordination en santé en proximité des territoires* » (construction Maison de Santé à CUISERY, rénovation de celle de SAINT-GERMAIN-DU-BOIS...),

etc. ; il a encouragé les collectivités à s'inscrire pleinement dans la transition énergétique comme par exemple l'utilisation des plaquettes bocagères produites en Bresse bourguignonne (site de stockage à BRANGES créé par la Coopérative Agricole Bourgogne du Sud en partenariat avec la Fédération Départementale des Chasseurs et cofinancé par la Région dans le cadre du précédent contrat territorial 2015-2017) en communiquant sur les aides accordées à l'installation d'une chaufferie bois (attribuées pour CONDAL, projets à BAUDRIERES, LE-MIROIR...); il a été pleinement mobilisé en 2018 et 2019 sur les CEE TEPCV avec un bilan final de 111 opérations déposées sur le registre EMMY.

- **La chargée de mission « SCoT »**, en tant que responsable du service Application du Droit des Sols au Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne, est également concernée par ces travaux ; des réunions en phase pré-projet sont généralement organisées avec des déplacements dans les communes concernées.
- **La chargée de mission « Santé »** a été informée du projet de Maison de Santé à CUISERY et elle était potentiellement mobilisable sur d'autres opérations de rénovation ou de construction d'établissements sanitaires ou médico-sociaux.

2. La mise en œuvre de politiques d'aménagement durable intégrant des objectifs de transition énergétique

Rappel de la stratégie partagée : « Les politiques d'aménagement durable visent de plus en plus à introduire et contenir des objectifs énergétiques et ceci notamment depuis les lois Grenelle jusqu'à la loi ALUR.

Cependant, si les intentions sont généralement bien présentes lors des phases amont de diagnostic, de définition des enjeux et des intentions d'aménagement, il est plus difficile de retrouver leur transcription et leur matérialisation définitive aussi bien dans les volets réglementaires des documents de planification d'urbanisme (SCoT et PLUi) que dans les réalisations d'aménagement et d'urbanisme opérationnel

Sera ainsi soutenu, la mise en œuvre d'opérations d'aménagement durable des espaces publics avec des projets d'aménagement exemplaires intégrant des objectifs de transition énergétique. »

L'élaboration de nombreux documents de planification d'urbanisme sur le territoire est suivie par la chargée de mission SCoT ; les avis rendus pour les PLU de LOUHANS-CHATEAURENAUD (24 septembre 2018), SAINT-VINCENT-EN-BRESSE (24 septembre 2018), PIERRE-DE-BRESSE (16 avril 2019), LE FAY (17 juin 2019) et LE MIROIR (26 avril 2021) comprennent une partie « Transition énergétique » dont des prescriptions pour une meilleure intégration de la thématique transition énergétique dans le document, essentiellement règlement et OAP, et le rappel de la fiche-action « *L'intégration de la transition énergétique dans les projets d'aménagement et d'urbanisme* » issue de la « Mission TEPos » portée par le Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne.

Au titre du contrat territorial 2018-2020, le Conseil Régional a accordé

- **209 000 euros (30,3% de 690 000 HT) pour le réaménagement de la Place de la Libération à LOUHANS-CHATEAURENAUD** ; cette place est une des portes d'entrée du centre-ville mais elle se présentait comme un vaste parking en enrobé et dédié exclusivement aux stationnements de véhicules motorisés. Afin que ce site mette en valeur le patrimoine architectural du centre-ville et le patrimoine naturel de la Seille, le projet de réaménagement comportait trois volets : « architectural et paysager », « partage des usages et stationnement » ainsi que « nature en ville ». **Le 3 juin 2019, lors de sa présentation, par M. l'adjoint au Maire accompagné du chargé de mission « Grands Projets », devant les décideurs publics et privés du Pays de la Bresse bourguignonne, ce projet a fait l'objet d'échanges** sur l'évolution du coût des travaux, sur l'association de la population et des usagers, sur la performance de l'éclairage public installé, sur la destruction du muret utilisé pour la protection des inondations de la Seille, sur le stationnement qui reste gratuit, sur le choix des plantations et sur la place des piétons ainsi que des cyclistes dans le centre-ville. Les travaux ont débuté en septembre 2019 et se sont achevés en 2020.



- **Et, dans le cadre de la réserve de performance obtenue en 2020, 112 200 euros (40% de 280 590,80 HT) pour les aménagements du centre bourg (places du 8 mai 1945, abords de la salle des fêtes et liaisons douces) à SAINT-GERMAIN-DU-BOIS ;** ce projet a permis de réaménager un espace de 2 000 m², de maintenir les fonctions de stationnement et de déplacement tout en prenant en compte les enjeux de la qualité de vie, de sécurité, de gestion des eaux de ruissellement et de mobilités douces. Il y a eu la désimperméabilisation de 24% de la surface de la place par l'installation d'espaces de stationnement engazonnées et la création de deux jardins de pluie. L'infiltration des eaux de ruissellement issues des nombreuses toitures proches (Mairie, église salle des fêtes) est ainsi facilitée. Ces espaces plantés font également office d'îlots de fraîcheur en période estivale. L'implantation des jardins de pluie et le choix des essences en cohérence avec la végétation existante structurent le paysage de l'entrée de centre-bourg. La chaussée a été retravaillée en surface pour sécuriser l'usage du vélo et les trottoirs aux abords de la place ont été élargis et réhaussés pour sécuriser les cheminements doux vers les différents services situés à proximité. Avec les différents confinements et restrictions COVID, ce projet n'a pas fait l'objet d'une audition mais il a été identifié dans le point de situation présenté le 25 janvier 2021 en visio-conférence aux membres du Comité de Programmation (avec de nouvelles personnes suite aux élections 2020). Les travaux ont commencé en novembre 2020 et se sont achevés en avril 2021.



Concernant l'ingénierie pour cet axe sur l'aménagement durable

- Le **chef de projet** a orienté des projets vers le règlement régional « *Habitat et aménagement* » dont SAINT-GERMAIN-DU-BOIS avant son acceptation au titre de la réserve de performance obtenue en 2020 ; il en a été de même pour l'aménagement du centre-bourg de SAINT-USUGE qui a été finalement retenu en 2021 dans le Plan d'Accélération de l'Investissement Régional (PAIR) au titre de son appel à projets via les Pays (règlement 30.16). Le chef de projet a également participé au comité de suivi « CUISEAUX Pays des peintres » créé avec l'opération de requalification de la friche-industrielle appelée à devenir un éco-quartier ; le règlement régional « Quartier durable » n'a pas pu être mobilisée sur cette commune qui venait de signer sa convention « bourg-centre » avec le Conseil Régional.
- **La chargée de mission « SCoT »** a été mobilisée pour l'élaboration du PLUi de la Communauté de Communes Terres de Bresse et des PLU de SIMARD, MONTRET et PIERRE-DE-BRESSE ainsi que sur un partenariat avec la Communauté de Communes Bresse Louhannaise Intercom' qui porte un groupement de commande pour la révision ou l'élaboration des documents d'urbanisme de CUISEAUX, FLACEY-EN-BRESSE, LE-MIROIR, FRONTENAUD, CHAMPAGNAT, CONDAL et VARENNES-SAINT-SAUVEUR. Les bureaux d'études chargés de ces documents d'urbanisme ont été destinataires, dans le cadre d'un Porter à connaissance SCoT, de la fiche-action « *L'intégration de la transition énergétique dans les projets d'aménagement et d'urbanisme* » issue de la « Mission TEPos ». Les 3 points suivants, « *Prévoir des règles permettant d'améliorer l'isolation des bâtiments existants* », « *Intégrer les principes du bioclimatisme dans la conception des bâtiments et des projets urbains* », « *Etudier l'exploitation des énergies renouvelables locales ainsi que la possibilité de réaliser un réseau de chaleur. Justifier le recours aux énergies fossiles le cas échéant* », ont été rajoutés **dans la grille de vigilance de la compatibilité entre le SCoT et un document d'urbanisme en cours d'élaboration**. Cette grille mise à jour a été transmise aux mêmes bureaux d'étude et publiée sur le site internet du Syndicat Mixte, rubrique SCoT. En 2021, ce porter à connaissance a été enrichi pour une meilleure prise en compte du SCoT dans les documents d'urbanisme locaux et une trame de règlement de PLU a été rédigé.
- **La chargée de mission « Santé »** était potentiellement mobilisable sur cette thématique suite à sa participation le 26 Mars 2019 à BUXY à la réunion du Club PLUi, en association avec le Club Eco-quartiers, sur « *L'urbanisme favorable à la santé* » organisé dans le cadre du 3^{ème} Plan Régional Santé Environnement (PRSE3). Cette rencontre régionale a eu lieu en présence de l'Ecole des Hautes Etudes en Santé Publique (EHSP) qui rappelle que « *l'état de santé d'une population ne dépend pas seulement de la qualité du système de soins qui lui est proposé, mais d'abord et avant tout de ses conditions de vie ainsi que de déterminants sociaux, environnementaux et économiques (...)* Il faut donc intégrer tout particulièrement la santé et la qualité de vie des habitants et des usagers dans la mise en œuvre de projets urbains et d'aménagement du territoire ». Des premières pistes ont été évoquées pour sensibiliser les élus lors des élaborations de PLU sur :
 - Des éclairages publics plus respectueux de la santé (problème de la lumière bleue des LED) à intégrer dans les OAP
 - L'aménagement des bassins de rétention et la réalisation de noues paysagères pour éviter le développement du moustique tigre (à intégrer dans les OAP et à négocier dans les projets en cours) en lien avec la fiche-action du Contrat Local de Santé
 - L'intérêt sur la santé des modes de déplacements doux (à prendre en compte lors du zonage et à intégrer dans les OAP).

Ce travail s'est poursuivi en 2020 avec un temps de formation en distanciel sur l'urbanisme et la santé puis un projet de priorités communes avec le SCoT présenté le 19 octobre 2020 au Président et Vice-Présidents du Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne ; depuis 2021, la Chargée de mission Santé participe à des réunions sur les PLU locaux.

3. L'intervention sur les mobilités : développer les mobilités économes et non polluantes

Rappel de la stratégie partagée : « Bien que la facture énergétique communale et intercommunale ne représente qu'à peine 1,5% de la facture énergétique globale du territoire (2,9M€ sur 203M€), il s'agit là d'un champ d'intervention important pour engager le territoire de la Bresse bourguignonne sur la voie de la transition énergétique.

En effet, les collectivités locales ont un rôle d'exemplarité à jouer notamment en matière de mobilité qui constitue un très important poste de consommation énergétique du territoire.

Sera ainsi soutenu, l'acquisition de véhicules électriques par les communes et leurs groupements. »

Au titre de la fiche-action « Mobilité électrique » du contrat territorial 2018-2020, le Conseil Régional a accordé des subventions pour l'acquisition d'un véhicule électrique par collectivité qui souhaite donner l'exemple comme cela est prévu dans les plans d'actions issus de la mission Territoire à Energie Positive (« Mission TEPos ») portée de fin 2016 à début 2018 par le Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne (pour chaque véhicule, sur la base de 15 000 km/an, les gains estimés sont 1 020 litres de gasoil soit 9 400 kWh économisés et 2,65 tonnes de CO2 évités) :

- **8 144 euros (40% de 20 360,38) pour LA-CHAPELLE-SAINT-SAUVEUR** en remplacement d'un véhicule utilitaire diesel. **Le 3 décembre 2018, lors de sa présentation, par M. le Maire de LA-CHAPELLE-SAINT-SAUVEUR, devant les décideurs publics et privés du Pays de la Bresse bourguignonne, ce projet a fait l'objet d'échanges** sur les nombreuses actions engagées par la commune en faveur de la transition énergétique, sur les dysfonctionnements nationaux du programme européen LEADER et sur l'installation d'une borne de recharge. En mai 2019, le Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne a demandé à ce que le co-financement LEADER sollicité soit transféré sur des crédits régionaux mais, par un courrier du 11 juin 2019, **la commune a abandonné sa demande car son véhicule électrique a été financé par un mécénat d'entreprises locales.**
- **7 056 euros (40% de 17 640) pour la communauté de Communes Terres de Bresse** qui a souhaité se doter d'un véhicule électrique. **Le 3 décembre 2018, lors de sa présentation, par M. le 1^{er} Vice-Président de Terres de Bresse, devant les décideurs publics et privés du Pays de la Bresse bourguignonne, ce projet a fait l'objet d'échanges** sur les trajets des agents provoqués par la distance de plusieurs kilomètres sur plusieurs sites des différents bâtiments appartenant à la Communauté de Communes et par le suivi des travaux de voirie dans les 25 communes membres. La livraison du véhicule a eu lieu en septembre 2019.



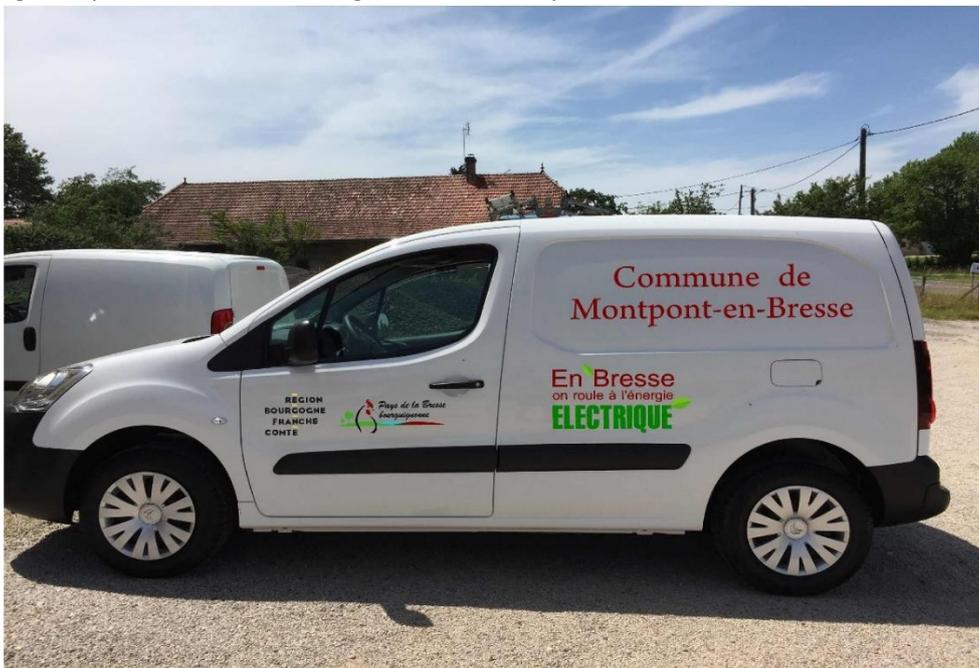
- **7 084 euros (40% de 17 712,23) pour la communauté de Communes Bresse Revermont 71** en remplacement de son véhicule à essence. **Le 3 décembre 2018, lors de sa présentation, par M. le Président de Bresse Revermont 71, devant les décideurs publics et privés du Pays de la Bresse bourguignonne, ce projet a fait l'objet d'échanges** sur le nombre d'agents appelés à l'utiliser et sur l'installation d'une borne de recharge dans les locaux techniques. L'achat du véhicule en 2020 a eu lieu après la confirmation du transfert de la demande LEADER sur des crédits de l'aménagement du Territoire.



- **8 950 euros (40% de 22 376) pour LA-CHAPELLE-THECLE** qui a mis son véhicule à la disposition de ses agents mais aussi des deux associations locales qui gèrent la cantine scolaire et la bibliothèque. **Le 11 mars 2019, lors de sa présentation, par M. le Maire de LA-CHAPELLE-THECLE accompagné de la première Adjointe, devant les décideurs publics et privés du Pays de la Bresse bourguignonne, ce projet a fait l'objet d'échanges** sur les avantages environnementaux et les inconvénients financiers de l'utilisation d'une électricité issue des énergies renouvelables, sur les fournisseurs d'une électricité verte, sur l'installation de panneaux photovoltaïques et de récupérateurs d'eau par la commune, sur la présence d'une unité de méthanisation récemment mise en service par des agriculteurs de la commune et sur le projet d'installation de 2 bornes de recharge dont une accessible au public. La réception du véhicule a eu lieu le 23 août 2019.



- **8 848 euros (40% de 22 120) pour MONTPONT-EN-BRESSE** qui a mis son véhicule à la disposition de ses agents pour leurs déplacements professionnels. **Le 3 juin 2019, lors de sa présentation, par M. le Maire de MONTPONT-EN-BRESSE, devant les décideurs publics et privés du Pays de la Bresse bourguignonne, ce projet a fait l'objet d'échanges** sur l'absence d'une borne de recharge, sur le choix d'un fournisseur d'électricité issue des énergies renouvelables lors de la négociation du prochain contrat communal, sur l'augmentation de 6% du tarif d'EDF à comparer avec le surcoût de 10% d'ENERCOOP et sur l'utilisation du gain énergétique obtenu par la commune grâce aux travaux de rénovation dans le bâtiment accueillant la Mairie, l'agence postale et une future garderie. La réception du véhicule a eu lieu le 2 août 2019.



- **Et 9 918 euros (40% de 24 800) pour LOUHANS-CHATEAURENAUD** ; il s'agit d'un véhicule électrique utilitaire de type GOUPIL qui permet, grâce à son plateau, de transporter du matériel pour l'entretien des espaces publics et le ramassage des poubelles. **Le 3 juin 2019, lors de sa présentation, par M. l'adjoint au Maire accompagné du chargé de mission « Grands Projets », devant les décideurs publics et privés du Pays de la Bresse bourguignonne, ce projet a fait l'objet d'échanges** sur le contrat actuel de la Ville qui demande 20% d'énergie verte, sur une nouvelle consultation lancée en 2020, sur l'acquisition de vélos électriques pour les déplacements des agents de la Ville et sur les aménagements qui ont été réalisés pour prioriser le vélo comme par exemple le traçage au sol suite aux travaux à Bram. Le véhicule a été livré en décembre 2019.



Avec ces 6 opérations soutenues, l'enveloppe financière de 50 000 euros inscrite dans cette fiche-action a été épuisée. Pour les autres communes pré-identifiées dans la fiche-action : MOUTHIER-EN-BRESSE a abandonné son projet pour des raisons techniques (impossible de tracter la remorque existante) mais CUISERY était toujours intéressée avec un report à 2020 et des échanges ont eu lieu avec d'autres collectivités.

Suite à l'autorisation du Conseil Régional, la réorientation du reliquat de la fiche-action « Rénovations ou constructions intercommunales éco-conditionnées » vers cette fiche-action « Mobilité électrique » a permis de financer 5 nouveaux véhicules :

- 8 304 euros (40% de 20 759) pour FRONTENAUD qui a souhaité acquérir ce véhicule pour l'usage de ses services techniques ; la livraison a eu lieu en février 2021



- 8 389 euros (40% de 21 971,76) pour CUISERY ; à usage pour ses services techniques, cet achat s'inscrit également dans une démarche de transition énergétique engagée par la commune en lien étroit avec le SYDESL en matière d'éclairage public et promotion de la mobilité électrique (installation de bornes de recharge). La livraison a eu lieu en janvier 2021.



- **6 818 euros (40% de 17 045,10) pour MONTRET** qui a souhaité acquérir ce véhicule pour l'usage de ses services techniques ; la livraison a eu lieu en mars 2021.



- **9 831 euros (40% de 24 576,60) pour le SIVOM du Louhannais** dans le cadre de l'exercice de certaines de ses missions de traitement des déchets (nettoyage de points d'apports volontaires, inspections, collectes en déchetterie) ; le cofinancement FEADeR 2014-2020 n'a été voté que le 28 février 2022 par les membres du Comité de Programmation avec une audition du vice-président du SIVOM et des échanges sur l'origine de l'électricité utilisée pour la recharge.
- **Et 8 800 euros (40% de 21 976) pour CUISEAUX** avec l'acquisition de ce véhicule pour l'usage de ses services techniques en remplacement d'un ancien véhicule fortement émetteur de gaz à effet de serre. **La pénurie de composants électroniques a fortement repoussé la livraison et, en mai 2022, le fournisseur était dans l'incapacité d'annoncer une date.**

Concernant l'ingénierie pour la mobilité :

- **Le chef de projet** a été également membre du comité technique mis en place, par la Mission Mobilité en partenariat avec le CPIE Bresse du Jura, Bresse Transition et l'agence de développement économique Bresse Initiative, pour la mise en œuvre et le suivi des actions de covoiturage et d'auto-stop organisés retenus dans l'appel à projets 2018 « Mobilité rurale » financé par le Conseil Régional. Les échanges avec la Mission Mobilité ont été très fréquents sur la période 2018-2021 pour la recherche de financements et pour les nouveaux liens à tisser avec les 4 Communautés en Communes dorénavant dotées de la compétence Mobilité issue de la LOM.

- **La chargée de mission SCoT** a été mobilisée au titre de l'objectif 4 « *Promouvoir une mobilité alternative à la voiture individuelle et organiser un développement cohérent avec une gestion durable des déplacements* » de l'orientation 2 du Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO) : création de parkings de covoiturage dans les pôles, valorisation des gares à LOUHANS-CHATEAURENAUD et MERVANS et création de liaisons douces.
- **La chargée de mission « Santé »** était potentiellement mobilisable sur cette thématique au regard des réunions sur les « mobilités actives » organisé dans le cadre du 3^{ème} Plan Régional Santé Environnement (PRSE3) avec des informations sur la mise en œuvre de l'action 36 « *Sensibiliser les collectivités aux enjeux de la mobilité active en portant à leur connaissance les implications du Plan d'Action pour les mobilités actives et les accompagner pour la mise en œuvre d'actions et de projets locaux* ». Au cours de ces réunions, il a été annoncé que « *parmi la population cycliste (30 mn/jour), les risques de développer un cancer sont réduits de 45%. Le risque de développer des maladies cardio-vasculaires baisse également de 30 à 50%. On observe aussi une baisse du risque de dépression de 60% selon une étude Suisse. L'économie serait de 1 000 €/an/habitant en termes de santé. La santé est la motivation n°1 pour faire du vélo (80%), suivie du plaisir (66%) et du faible coût (43%)* ».

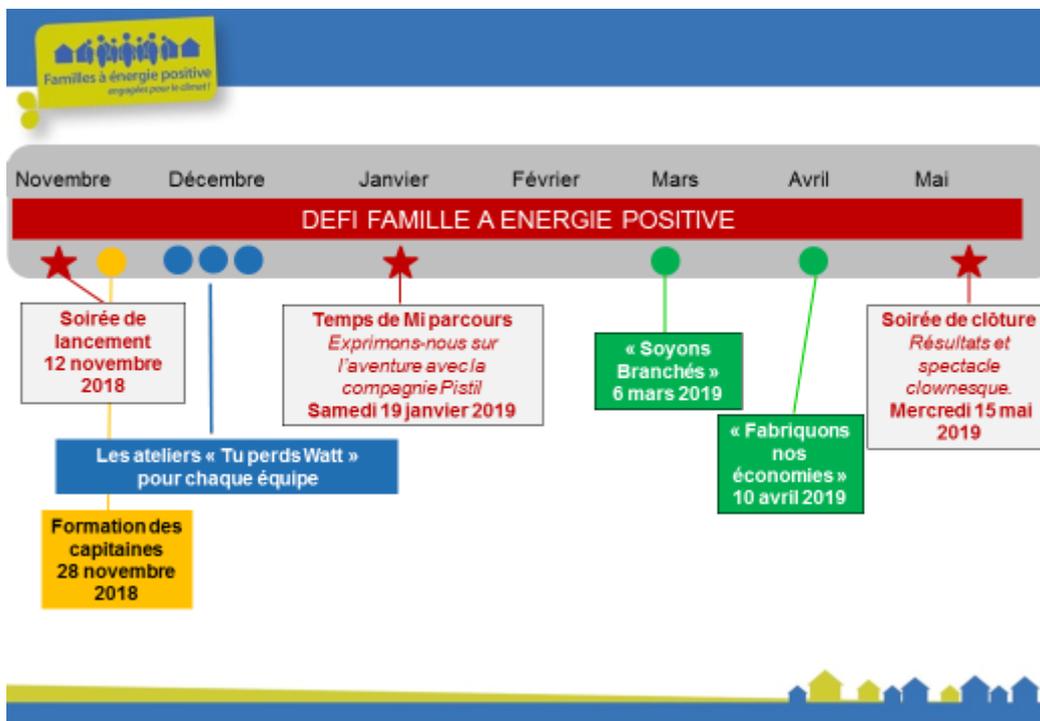
4. Le développement de l'information et de l'accompagnement des acteurs du territoire

Rappel de la stratégie partagée : « *La transition énergétique étant l'affaire de tous, il s'agit ici de mobiliser la population du territoire et de la rendre acteur de la stratégie territoriale de transition énergétique. En effet, cette stratégie n'a de sens et ne connaîtra le succès, que si, elle est construite et acceptée par une majorité d'acteurs du territoire : élus, habitants, acteurs économiques, associatifs...* »

Le secteur résidentiel étant le premier secteur consommateur en énergie du territoire, il est important de sensibiliser, former et accompagner les ménages sur les sources d'économies d'énergie dans leurs logements.

Sera ainsi soutenu, la mise en place et la diffusion de projets d'animation et d'accompagnement de type « Concours de familles à énergie positive ».

Au titre du contrat territorial 2018-2020, mais hors enveloppe attribuée, le Conseil Régional a accordé 10 000 euros (40% de 25 000 HT) pour l'opération « Défi Familles à Energie Positive » à l'échelle de Bresse Louhannaise Intercom'. En reprenant globalement la méthode employée par cette démarche nationale, sous la forme d'un jeu visant la réduction réelle de la consommation énergétique, ce projet local présente 4 étapes importantes : la mobilisation pour créer 3 équipes d'une dizaine de personnes, l'organisation de 3 événements (lancement, mi-parcours et clôture), la formation des capitaines pour chaque équipe et l'animation d'ateliers « Tuperdswatt ». **Le 9 juillet 2018, lors de sa présentation, par Mme la Directrice du Centre Social de CUISEAUX, devant les décideurs publics et privés du Pays de la Bresse bourguignonne, ce projet a fait l'objet d'échanges** sur les partenaires et les financements à mobiliser, sur le rôle central du CPIE Bresse du Jura, sur l'intérêt général de ce projet qui est le seul à présenter des dépenses de fonctionnement alors que la Région ne finance que de l'investissement et sur le caractère social de cette opération en direction de publics en grande précarité énergétique qui sont difficilement mobilisables.



Suite à l'évènement de clôture du 15 mai 2019, **un pré-bilan final a été présenté le 13 juin 2019** aux membres du Comité de Pilotage: sur les 40 personnes initialement inscrites, 22 ont fait le relevé final qui, en moyenne, a donné une économie d'énergie de 13% alors que l'objectif initial était de 8%. **Ce bilan final a été présenté, plus en détail, en novembre 2019 aux différents acteurs concernés dont les présidents des Communautés de Communes** mais les confinements et les restrictions COVID n'ont pas permis d'aller plus loin dans la démarche.



Un **Comité Technique de la Transition énergétique** a été créé par les élus du Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne le **9 avril 2018** afin de suivre la mise en œuvre, dans les communautés de communes, des plans d'actions issus de la « Mission TEPos » financée par le Conseil Régional au titre du contrat territorial 2015-2017. Suite à la désignation, par les intercommunalités, des agents à mobiliser, son installation a eu lieu le **25 juillet 2018**. La deuxième réunion du **23 novembre 2018** a également permis à la représentante d'ACTIVE de présenter l'appel à

candidatures « *Générateur BFC* » (les échanges se sont poursuivis ultérieurement avec le Directeur de l'Agence de développement économique Bresse Initiative également présent) ; le Directeur de la **Mission Mobilité** de LOUHANS est intervenu lors de la troisième réunion **du 7 février 2019** pour la présentation des actions de covoiturage et d'auto-stop retenues dans l'appel à projets CRBFC ADEME « Mobilité rurale » et financées par le Conseil Régional ; **le 7 juin 2019**, la responsable « *Accompagnement des Territoires* » du **CPIE Bresse du Jura** est intervenue lors de la quatrième réunion pour la présentation de la candidature « Vers un Projet Alimentaire Territorial en Bresse bourguignonne » déposée au titre de l'appel à projets ADEME DRAAF BFC « Plan Régional de l'Alimentation » (PRalim) ; et enfin, il y a eu l'intervention, **le 7 novembre 2019**, du CAUE 71 pour l'extension des EIE suite à sa présence depuis l'été 2018 sur Bresse Louhannaise Intercom', **D'autres sujets ont été approfondis en « Comité Technique de la Transition Energétique »** comme par exemple les réunions régionales (Rencontres TE, changement climatique, dispositifs financiers, appels à projets, etc), les réunions départementales (Réseau TE de la DDT 71, Habiter Mieux...) et les démarches locales (PCAET en commande groupée portée par Terres de Bresse avec Bresse Louhannaise Intercom' puis avec les deux autres EPCI non obligés, etc.). **Comme convenu le 7 novembre 2019, un pré-bilan « Mission TEPos N+2 » a été rédigé par le Chef de Projet ; ce document devait être présenté et complété après les élections 2020 mais les confinements et restrictions COVID ainsi que les départs des agents missionnés dans les Communautés de Communes (Bresse Nord Intercom' puis Bresse Louhannaise Intercom' puis Terres de Bresse) n'ont pas permis de finaliser ce travail. Les plans d'actions issus de la « Mission TEPos » ont été communiqués en juillet 2020 aux nouveaux exécutifs des Communautés de Communes afin qu'ils en tiennent compte dans leur mandat 2020-2026.**

Les élus et agents des 88 communes, ainsi que ceux des 4 EPCI, ont été régulièrement sensibilisés aux enjeux de la transition énergétique comme par exemple le financement des chaufferies bois (en rappelant l'existence d'une production de plaquettes bocagères en Bresse bourguignonne), les échéances du dispositif régional « Effilogis », le travail des CPIE de Bourgogne-Franche-Comté « *ABCDaire de la transition énergétique* », la réduction de la consommation des énergies nocturnes, l'électricité à haute valeur environnementale avec l'exemple de TRAMAYES qui a attribué son marché à ENERCOOP, le solaire avec le groupe de travail créé au niveau national et les appels à projets nationaux, la méthanisation avec la rencontre régionale du 9 avril 2019 à BEAUNE, les mobilités actives avec la réunion départementale du 14 mai 2019 à MACON, etc. ; d'autres informations sont diffusées comme par exemple les projets financés par le Conseil Régional avec son dispositif ENVI.

Les membres du Conseil de développement du Pays de la Bresse bourguignonne ont été régulièrement mobilisés en 2018 et 2019 lors de plusieurs réunions auxquelles il faut rajouter celles qui ont lieu dans les 4 Communautés de Communes car, par délibérations prises fin 2017, elles ont toutes décidé de faire appel à cette instance participative. Le 19 juillet 2018, lors d'un Conseil d'Administration du Conseil de développement, la candidature à l'appel à projets « Mobilité rurale » a été présentée afin d'obtenir le soutien politique et financier des Communautés de Communes représentées. Le 18 octobre 2018, lors de l'assemblée générale annuelle, le Président du Conseil de développement a fait un bilan de sa présence aux Rencontres Nationales TEPos des 26, 27 et 28 septembre 2018 à MONTMELIAN et a appelé à la mobilisation pour celles de septembre 2019 en Bourgogne-Franche-Comté (Haut Nivernais Val d'Yonne) ; les 5 réunions du débat citoyen organisées en 2019 dans le cadre du « Grand débat national » ont permis d'échanger sur la transition écologique. Cela a également été le cas lors de l'assemblée générale annuelle du 10 octobre 2019. Les confinements et restrictions COVID n'ont pas permis de poursuivre cette mobilisation au cours des années 2020 et 2021 en ne faisant que les assemblées générales annuelles préparées par un Conseil d'Administration ; le 15 novembre 2021, il y a eu une réunion spécifique « **Avis du Conseil de développement sur les enjeux de la transition écologique en Bresse bourguignonne** » dans le cadre de l'élaboration du Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE).



INVITATION « AVIS DU CONSEIL DE DEVELOPPEMENT SUR LES ENJEUX DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE EN BRESSE BOURGUIGNONNE »

Lundi 15 novembre 2021 14h30
LOUHANS Maison de l'Emploi
Salle Conférence 2^{ème} étage

Débat animé par le cabinet SETEC missionné par l'Etat dans le cadre du Contrat de Relance et de Transition Ecologique et sur la base des 5 enjeux identifiés par l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires en Saône-et-Loire (ANCT71) : rénovation énergétique du bâti, diminution de la consommation foncière, méthanisation, activité agricole diversifiée et mobilité (ci-joint).

Concernant cet axe sur l'information et l'accompagnement des acteurs du territoire :

- Le **chef de projet** a organisé les réunions du « Comité Technique de la Transition énergétique » et celles du Conseil de développement du Pays de la Bresse bourguignonne, a participé aux différents comités de pilotage et a sensibilisé les élus et agents des 4 Communauté de Communes et des 88 communes sur différents sujets de la transition énergétique.
- La **chargée de mission SCoT** a communiqué, notamment en participant aux réunions du « Comité Technique de la Transition énergétique », sur plusieurs dispositifs qu'elle a suivis comme par exemple l'élaboration du SRADDET.
- La **chargée de mission Santé** a été sollicitée, comme la Maison des Solidarités du Conseil Départemental de Saône-et-Loire à LOUHANS, pour l'opération « *Défi Familles à Energie Positive* » qui était appelée à être généralisée sur l'ensemble du Pays de la Bresse bourguignonne (réunion du 7 novembre 2019).

5. L'intervention sur les déchets afin de faciliter le tri, le recyclage et la valorisation des déchets

Rappel de la stratégie partagée : « Les déchets verts représentent des quantités importantes de déchets entrant en déchèterie. L'augmentation régulière de ces apports pose la question de l'organisation de leur collecte et de leur valorisation organique ou énergétique.

Les enjeux sont à la fois économiques et environnementaux, sur des tonnages qui sont loin d'être négligeables. Il paraît donc important d'impulser une dynamique territoriale visant à développer la collecte et la valorisation des déchets verts en s'appuyant sur l'action menée par les 2 syndicats de collecte et de gestion des déchets présents sur le territoire de la Bresse Bourguignonne

Sera ainsi soutenu, la mise en œuvre d'opérations de valorisation des déchets verts. »

Au titre du contrat territorial 2018-2020, le Conseil Régional a accordé :

- **8 620 euros (40% de 21 550 HT) pour le développement du compostage dans les restaurations collectives par le SICED Bresse Nord** ; l'intervention de la Région s'est limitée aux dépenses d'investissement (composteurs, dallage, panneaux, matériel d'animation et fourche) en sachant que le Syndicat a mobilisé du

temps d'agents pour l'animation et la coordination de ce projet qui concerne 8 établissements (1 collège, 4 écoles primaires et 3 EHPAD). Le gisement d'évitement des déchets de cuisine est estimé à 75,6 tonnes /an soit un total d'économie de 18 210 € / an (collecte, transport, traitement). **Le 9 juillet 2018, lors de sa présentation, par le chargé de prévention des déchets du SICED, devant les décideurs publics et privés du Pays de la Bresse bourguignonne, ce projet a fait l'objet d'échanges** sur la durée de vie des composteurs, sur les 54 000 euros estimés d'économies à réaliser sur 3 ans, sur le nombre réduit des écoles participantes et sur le besoin de formation du personnel concerné dans les établissements ciblés. L'installation des composteurs avait pris du retard car le SICED a dû « *impérativement privilégier (ses) actions sur (ses) performances de tri d'emballages recyclables* » mais **les sites ont bien été équipés.**



- **Et 111 600 euros (30,02% de 371 753 HT) pour la valorisation des déchets verts par le SIVOM du Louhannais ;** pour faciliter le dépôt grandissant des déchets verts, le SIVOM a décidé de créer une plateforme dédiée à la déchetterie de LOUHANS. Il a également décidé de participer activement au projet de méthanisation développé par un groupement d'agriculteurs de CONDAL ; cette collaboration innovante entre parfaitement dans les objectifs de l'économie circulaire prônés par les pouvoirs publics. De plus, la mise à disposition d'un broyeur à usage partagé pour les communes est une première en Saône-et-Loire. **Le 11 mars 2019, lors de sa présentation, par M. le Président du SIVOM du Louhannais, devant les décideurs publics et privés du Pays de la Bresse bourguignonne, ce projet a fait l'objet d'échanges** sur l'étude menée par la Chambre d'Agriculture de Saône-et-Loire, sur la communication à renforcer auprès des habitants pour développer le broyage des déchets, sur le développement de la méthanisation avec de futures injections au réseau GRDF à CONDAL, DEVROUZE et PIERRE-DE-BRESSE, sur le contrôle des apports à la déchetterie par l'agent recruté, sur les formations qui seront proposées aux agents communaux pour l'utilisation du nouveau broyeur, sur l'existence de petits broyeurs proposés à la location à la journée pour les particuliers, sur la contractualisation possible avec les agriculteurs, sur le choix d'un composteur mobile face aux contraintes d'une plateforme de compostage et sur l'existence d'une production locale de plaquettes bocagères. **Les travaux ont eu lieu de novembre 2020 à avril 2021.**



Concernant l'ingénierie mobilisée sur cet axe sur les déchets :

- Le **chef de projet** a eu de fréquents échanges avec les responsables (présidents + agents) du SICED Bresse Nord et du SIVOM du Louhannais lors de diffusion d'appels à projets ou de nouvelles informations sur l'économie circulaire et du réseau régional A3P (Animateurs des Plans et Programmes de Prévention des Déchets). La recyclerie de Bresse, installée en 2014 à BRANGES, a également été associée aux échanges avec de nouveaux projets dont la création d'antennes en Bresse du Nord et dans le secteur de CHAGNY. Un « Défi Zéro Gaspi Zéro Déchet » (comme cela existe en Côte d'Or avec le soutien financier du Conseil Départemental) a également été identifié par le CPIE Bresse du Jura comme suite à donner au « Défi Familles à Energie Positive » (présentation lors de la réunion du 7 novembre 2019) mais les confinements et restrictions COVID n'ont pas permis de poursuivre cette piste de travail.
- **La chargée de mission SCoT** était mobilisable notamment avec l'élaboration du SRADDET qui intègre le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD).
- **La chargée de mission Santé** était mobilisable sur cette thématique car les déchets intègrent la « partie environnement » du Pass'Santé Jeunes (PSJ) qui fait l'objet d'une fiche-action dans le Contrat Local de Santé du Pays de la Bresse bourguignonne.

ANALYSE MENACES / OPPORTUNITES / FORCES / FAIBLESSES

| FORCES (facteurs internes) | FAIBLESSES (facteurs internes) |
|---|--|
| <p>Engagement de tous les projets et actions lors du bilan mi-parcours de septembre 2019</p> <p>2 036 000 euros intégralement notifiés (1 750 000 euros en enveloppe initiale + 286 000 en réserve de performance)</p> <p>Mobilisation de tous les axes du contrat</p> <p>Auditions des porteurs de projets devant les décideurs locaux publics et privés.</p> <p>Réactivité des porteurs de projets et des bénéficiaires</p> <p>Potentiel de nouveaux projets correspondant à la transition énergétique : rénovations de bâtiments publics, installations de chaufferies bois, aménagements d'espaces publics, acquisitions de véhicules électriques, etc.</p> | <p>Pas de communauté de communes labellisées TEPos pour être un élément moteur et exemplaire de la transition énergétique</p> <p>Absence récurrente d'une Communauté de Communes lors des réunions du comité technique transition énergétique issue de la « Mission TEPos » en 2018 et 2019</p> <p>Départs successifs en 2020 et 2021 des agents identifiés dans les 3 autres Communautés de Communes</p> <p>Difficultés pour des porteurs de projets et des architectes de bien appréhender les critères régionaux d'éco-conditionnalités</p> <p>Appréhensions locales sur le dispositif Effilogis (complexité du règlement, délais d'instructions, délais de paiements, etc.)</p> <p>Délai de réalisation des opérations par des bénéficiaires avec des rappels sur la caducité des subventions (même hors contexte COVID)</p> |
| OPPORTUNITES (facteurs externes) | MENACES (facteurs externes) |
| <p>Territoire éligible à la réserve de performance (7 territoires parmi 35 contrats signés) avec le financement de 2 nouveaux projets</p> <p>Financement de 5 nouveaux véhicules électriques grâce à l'accord de la Région pour réorienter des crédits entre les fiches-actions</p> <p>Mise en place réussie de la plateforme numérique OLGA pour les porteurs de projets.</p> <p>Réactivité de la Direction Aménagement du Territoire</p> <p>Financement du poste de chargée de mission SCoT à partir de 2020 en lien avec sa mission sur le projet de Parc Naturel Régional</p> <p>Démarche régionale de concertation pour l'évaluation finale (questionnaire élu et questionnaire technicien)</p> <p>Plan d'Accélération de l'Investissement Régional (PAIR) qui a permis de financer de nouveaux projets en 2021</p> <p>Convention d'initialisation CRTE signée en 2021</p> | <p>Les confinements et restrictions COVID ont perturbé les dynamiques lancées en 2018 et 2019 (exemple du Comité Technique Transition Energétique issue de la « Mission TEPos ») et rallongés les délais de réalisations d'opérations financées</p> <p>Pas de financement régional sur le poste de chargée de mission Santé entre 2018 et 2021 (accepté qu'en 2022)</p> <p>Dysfonctionnements fréquents de la plateforme OLGA pour informer le territoire du dépôt d'un dossier.</p> <p>Dysfonctionnements du programme européen LEADER pour le co-financement FEADeR</p> <p>Un projet qui n'a pas pu mobiliser le FEADeR mesure 7.4.2 « Valoriser les villes et les bourgs centres » identifié depuis 2017 dans le plan de financement prévisionnel.</p> <p>Pas de financement régional pour l'élaboration des PCAET.</p> <p>Retards et surcoûts suite aux pénuries de matériaux et de composants</p> |

ANNEXE

Décideurs publics et privés du Pays de la Bresse bourguignonne

Composition du comité de programmation LEADER jusqu'aux élections de 2020

Pour les **membres publics, les 12 personnes, réparties en 6 binômes**, sont :

Mme Mathilde CHALUMEAU, conseillère départementale (avec Mme Aline GRUET, conseillère départementale, comme suppléante)

M. Anthony VADOT président de la Communauté de Communes Bresse Louhannaise Intercom (avec M. Jean Michel LONGIN, vice-président, comme suppléant)

M. Jean-Marc LEHRE, vice-président de la Communauté de Communes Terres de Bresse (avec Mme Jocelyne MICHELIN, déléguée, comme suppléante)

M. Jacques GUITON président de la Communauté de Communes du canton PIERRE-DE-BRESSE (avec Mme Claudette JAILLET, vice-présidente, comme suppléante)

M. Didier FICHET président de la Communauté de Communes Bresse Revermont 71 (avec M. Jean SIMONIN, délégué, comme suppléant)

Mme Stéphanie LEHEIS adjointe au Maire de LOUHANS-CHATEAURENAUD (avec M. Olivier MARTIN, adjoint au Maire, comme suppléant)

Pour les **membres privés, les 14 personnes, réparties en 7 binômes**, sont :

Mme Marie Odile MAINGUET présidente du CPIE Bresse du Jura (avec M. Jean Luc SAULNIER, directeur, comme suppléant)

M. Alain CORDIER président de l'Ecomusée de la Bresse bourguignonne (avec Mme Estelle COMTE*, Directrice, comme suppléante)

M. Thierry GAY, Directeur territorial Bourgogne de GRDF (avec Mme Armelle GOYARD, conseillère collectivités territoriales, comme suppléante)

M. Joseph ENTREMONT, membre du comité de direction Office de Tourisme de Pays (avec Mme Marie-Rose COULON comme suppléante)

M. Denis JUHE, agriculteur bio (avec M. Jacques POULIN, représentant agroalimentaire, comme suppléant)

M. Samuel CHANUSSOT, vice-président de la Chambre d'Agriculture (avec M. Didier LAURENCY, président Coopérative Bourgogne du sud, comme suppléant)

M. Marc SIMIDE** président Bresse Transition (avec M. Thierry GROSJEAN, président CAPEN71, comme suppléant)

**à partir de mars 2019 suite au départ à la retraite de M. Dominique RIVIERE*

*** jusqu'en mars 2019*